Nations Unies S/2025/323

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mai 2025
Français
Original : anglais

# Application de la résolution 2732 (2024)

## Rapport du Secrétaire général

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2732 (2024) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les six mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution du mandat qui lui a été confié. On y trouvera un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis le précédent rapport (S/2024/857) du 26 novembre 2024 et l'exposé présenté au Conseil de sécurité le 6 décembre 2024 par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI.

## II. Résumé des principaux faits nouveaux

### A. Évolution de la situation nationale

2. Au cours de la période considérée, la Chambre des députés a adopté plusieurs textes législatifs, notamment un texte portant reconnaissance de Halabja comme dix-neuvième province de l'Iraq, ainsi que des modifications apportées à la loi sur le budget fédéral pour 2023-2025, à la loi relative à la situation personnelle et à la loi d'amnistie générale, et un projet de texte visant la promulgation de la loi relative à la restitution des biens.

3. Si l'adoption des lois en question a marqué une étape importante, la loi d'amnistie générale a suscité une opposition tenace qui a conduit à l'introduction de plusieurs affaires devant la Cour suprême fédérale, laquelle a décidé le 4 février de suspendre l'application des lois dans l'attente de sa décision. À sa séance du 5 février, le Conseil supérieur de la magistrature a jugé que l'injonction préliminaire prononcée par la Cour outrepassait la compétence de celle-ci. Le 11 février, la Cour a rejeté les affaires pour cause d'irrecevabilité, clôturant ainsi le dossier. Le texte des trois lois a été publié au Journal officiel de la République d'Iraq le 18 février.

4. Lors d'une conférence de presse tenue le 24 février, le Vice-Premier Ministre et Ministre de la planification, Mohammed al-Tamim, a annoncé les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2024, le premier recensement de portée exhaustive mené par l'Iraq depuis 1987. Des dirigeants politiques iraquiens



Merci de recycler

se sont félicités de la conduite du recensement, qu'ils considéraient comme un pas en avant crucial vers la mise en place de processus de planification économique et d'allocation des ressources plus rigoureux. D'après les résultats du recensement, la population du pays s'élève désormais à 46,1 millions d'habitants.

5. Le 9 avril, le Conseil des ministres a voté la date des prochaines élections à la Chambre des députés, à savoir le 11 novembre 2025. Le Conseil supérieur de la magistrature avait préalablement décidé, le 8 janvier, de proroger de deux ans le mandat du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, décision que la Chambre des députés avait entérinée le 13 janvier. Dans une annonce datée du 27 mars, Moqtada Sadr a demandé à ses partisans de ne pas participer aux élections, ni en tant qu'électeurs ni en tant que candidats. Le 25 mars, la Haute Commission électorale indépendante a ouvert les inscriptions sur la liste électorale pour une durée d'un mois, permettant ainsi aux électeurs éligibles de mettre à jour leurs informations ou de s'inscrire pour la première fois. Le 15 avril, elle a déclaré ouverte la période d'enregistrement des partis, des coalitions et des listes individuelles.

6. Dans le cadre des efforts faits par le Gouvernement pour attirer des investissements étrangers, moderniser le secteur de l'énergie et stimuler le développement au moyen de projets stratégiques, le Premier Ministre, Mohammed Shia« Al Sudani, a donné le coup d'envoi de l'édition 2025 du Salon iraquien de l'énergie, qui s'est tenu à Bagdad le 28 janvier, et de la quarante-huitième Foire internationale de Bagdad, qui a eu lieu le 1er février. À ces deux occasions, il a mis en avant les résultats obtenus par son Gouvernement depuis son entrée en fonction, tels que la réduction de 70 % du brûlage à la torche, les investissements en faveur du gaz naturel et le développement de la production de pétrole. Il a également souligné que le projet de développement des transports avait pour but de promouvoir le développement dans de multiples secteurs et d'attirer des investissements, notamment sous forme de partenariats avec le secteur privé, de façon à mieux connecter l'économie iraquienne à celles de la région et du monde.

7. De février à avril, le Premier Ministre a présidé des réunions du Conseil des ministres, de l'équipe nationale chargée des énergies renouvelables et d'autres comités gouvernementaux afin d'approuver l'exécution de projets devant permettre de réaliser des économies d'énergie dans les installations gouvernementales, d'accroître le recours à des sources d'énergie renouvelable, d'améliorer le fonctionnement du réseau national de distribution d'électricité, et de renforcer l'infrastructure électrique. Pendant cette période, le Premier Ministre et d'autres hauts responsables du Gouvernement iraquien ont établi des ponts avec des dirigeants et de hauts fonctionnaires de l'Arabie saoudite, de la Jordanie, de la République islamique d'Iran, de la Türkiye, du Turkménistan et d'autres pays en vue de renforcer la connectivité électrique de l'Iraq et de promouvoir les investissements dans le secteur énergétique du pays. La dérogation aux sanctions accordée par les États-Unis pour permettre à l'Iraq d'importer de l'électricité d'Iran, qui avait fait l'objet d'une prolongation de 120 jours le 7 novembre 2024, a expiré le 8 mars. Le 6 mars, à l'occasion d'une conférence de presse, une porte-parole du Département d'État des États-Unis a salué l'engagement du Premier Ministre en faveur de l'indépendance énergétique, mais confirmé que la dérogation expirerait à la date prévue. Le 5 avril, le Premier Ministre a présidé une réunion de haut niveau visant à évaluer les répercussions possibles de la décision prise par l'administration américaine d'« augmenter les droits de douane sur les marchandises importées » et a demandé à l'équipe chargée des négociations de bâtir « des relations économiques et commerciales équilibrées qui préservent les intérêts des deux parties ».

8. Après la certification, le 24 novembre, des résultats des élections législatives de la Région du Kurdistan, le parlement de la Région a tenu sa session inaugurale le

2 décembre. Depuis fin novembre, les deux principaux partis de la Région du Kurdistan, le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan, mènent des pourparlers en vue de former un nouveau gouvernement régional. Les négociations se poursuivent.

9. Les autorités fédérales et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont continué de mener des négociations sur le versement des traitements des fonctionnaires et d'autres prestations. Le Gouvernement de la Région du Kurdistan soutient que le Ministère fédéral des finances n'a pas viré l'intégralité des sommes dues, bien que les autorités fédérales aient conduit des audits pour vérifier l'exactitude des données relatives aux états de paie des fonctionnaires. Le 12 février et le 17 mars, le Gouvernement de la Région du Kurdistan a annoncé avoir procédé au versement des recettes non pétrolières aux autorités fédérales. Le 26 mars, les autorités de la Région du Kurdistan d'Iraq ont fait savoir que les autorités fédérales avaient transféré des fonds destinés à couvrir les traitements des fonctionnaires et d'autres prestations pour le mois de mars. En parallèle, dans la Région du Kurdistan d'Iraq, des personnes ont manifesté en janvier et en février pour réclamer que les traitements impayés soient versés aux fonctionnaires, notamment un groupe d'enseignants qui a entamé une grève de la faim à Sulaymaniyah.

10. Le 3 décembre, lors d'une session de la Chambre des députés, le Premier Ministre a appelé à l'adoption dans les meilleurs délais de la modification de la loi sur le budget fédéral pour 2023-2025, soulignant que celle-ci était cruciale pour résoudre le problème des exportations de pétrole depuis la Région du Kurdistan d'Iraq. Le 2 février, la Chambre des députés a adopté la modification, ce qui a permis de lever certains obstacles à la reprise des exportations de pétrole. Le 5 février, le Conseil des ministres de la Région du Kurdistan a approuvé des mesures visant à la reprise des exportations de pétrole en coordination avec l'Organisme fédéral pour la commercialisation du pétrole, conformément à la loi sur le budget fédéral. Le 22 février, le Ministère fédéral du pétrole a annoncé que les procédures nécessaires à la reprise des exportations de pétrole avaient été menées à bien. Les négociations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan en vue de la reprise des exportations de pétrole depuis la Région du Kurdistan d'Iraq se poursuivent. Le 3 mars, le Ministre turc de l'énergie et des ressources naturelles, Alparslan Bayraktar, a réaffirmé que l'oléoduc était « prêt » à faciliter les exportations de pétrole.

## B. Évolution de la situation régionale

11. Le Premier Ministre et le Gouvernement iraquien ont continué de dialoguer avec les partenaires régionaux et internationaux pour promouvoir le dialogue et les solutions pacifiques aux conflits régionaux ainsi que les efforts visant à renforcer la stabilité de la région. Dans cette perspective, des responsables iraquiens ont participé à divers forums, dont la Conférence ministérielle pour le renforcement de l'action humanitaire à Gaza (tenue au Caire le 2 décembre), une réunion du Comité de liaison ministériel arabe sur la Syrie (tenue le 14 décembre à Aqaba), la Conférence de Riyad sur la Syrie (le 12 janvier), la Conférence de Paris sur la Syrie (le 13 février), la Conférence de Munich sur la sécurité (les 14 et 15 février), la septième Conférence du Parlement arabe (tenue au Caire le 22 février), le Sommet d'urgence de la Ligue des États arabes (organisé au Caire les 3 et 4 mars), la réunion de haut niveau des représentants des pays voisins de la République arabe syrienne (tenue le 9 mars à Amman), et le Forum de la diplomatie d'Antalya (du 11 au 13 avril).

12. Le 15 janvier, le Ministère des affaires étrangères s'est félicité de l'annonce d'un cessez-le-feu à Gaza. Il a rendu hommage à l'Égypte, au Qatar et aux États-Unis pour leurs efforts en faveur du cessez-le-feu et souligné l'importance que revêtait la

coopération internationale pour garantir la stabilité régionale. Le 18 mars, il a condamné la reprise des violences à Gaza et exhorté la communauté internationale à assumer ses « responsabilités morales et juridiques » et à agir d'urgence pour protéger la vie des civils. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a également pris des mesures pour venir en aide aux populations touchées par les conflits régionaux, notamment sous la forme de livraisons d'aide humanitaire à Gaza, de carburant au Liban et de blé au Yémen.

13. Le 8 janvier, le Premier Ministre s'est rendu en République islamique d'Iran à la tête d'une délégation de haut niveau, où il a rencontré l'ayatollah Ali Khamenei, Guide suprême du pays, ainsi que le Président Masoud Pezeshkian, le Président de l'Assemblée consultative islamique, Mohammed Baqer Qalibaf, et d'autres hauts fonctionnaires. Cette visite a été suivie par celle du Président de la Chambre des députés, Mahmoud al-Mashhadani, qui s'est entretenu avec de hauts dirigeants iraniens à Téhéran du 2 au 4 février. Sur fond de tensions régionales et internationales, les dirigeants iraquiens ont continué de dialoguer avec leurs homologues iraniens, notamment à l'occasion d'appels téléphoniques entre les Ministres des affaires étrangères des deux pays (le 24 mars et le 14 avril), entre le Premier Ministre de la République d'Iraq et le Président de la République islamique d'Iran (le 1er avril) et entre les Présidents des deux pays (le 11 avril).

14. Au vu de l'évolution de la situation en République arabe syrienne, le Directeur du Service national de renseignement de l'Iraq, Hamid al-Shatri, s'est rendu à Damas le 26 décembre, à l'occasion de la première rencontre officielle entre le Gouvernement iraquien et les autorités intérimaires syriennes. Le 13 mars, le Ministre syrien par intérim des affaires étrangères, Asaad al-Shaibani, a été le premier haut responsable syrien à se rendre à Bagdad, où il a notamment rencontré le Président, le Premier Ministre, le Président de la Chambre des députés et le Ministre des affaires étrangères, Fuad Hussein. D'après des informations parues dans les médias, le Premier Ministre de la République d'Iraq et le Président par intérim de la République arabe syrienne auraient tenu le 15 avril des concertations conjointes avec l'Émir du Qatar, le cheik Tamim bin Hamad Al Thani.

15. Le 1er décembre, le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe a tenu sa quarante-cinquième session au Koweït. Dans sa déclaration finale, il a réaffirmé son appui à la sécurité, à la stabilité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il a fait part de sa détermination à promouvoir le projet d'interconnexion destiné à relier l'Iraq au réseau électrique régional du Conseil de coopération du Golfe. Il a également souligné combien il importait que l'Iraq honore la souveraineté et l'intégrité territoriale du Koweït et respecte tous ses engagements bilatéraux et internationaux ainsi que toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

16. En outre, le Conseil suprême a exhorté le Gouvernement iraquien à « adhérer à l'accord sur la réglementation de la navigation maritime dans la zone de Khor Abdallah », dont la ratification par la Chambre des députés en 2013 a été invalidée par la Cour suprême fédérale en 2023. Il a aussi dénoncé « la décision unilatérale » prise par l'Iraq de « mettre fin au protocole de sécurité » signé en 2008 et appelé l'Iraq à « déployer de réels efforts pour achever la délimitation des frontières maritimes entre [l'Iraq et le Koweït] au-delà de la borne no 162 ».

17. Le 16 décembre, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Hussein, s'est réuni à Bagdad avec le Vice-Ministre koweïtien des affaires étrangères, le cheik Jarrah Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, pour discuter de la situation dans la région et des relations bilatérales. Le même jour, le comité technique et juridique conjoint Koweït-Iraq pour la démarcation de la frontière maritime au-delà du point 162 a tenu sa septième réunion, la première à être organisée depuis 2023. Il a tenu sa huitième réunion au Koweït, le 12 février, et sa neuvième réunion à Bagdad,

le 13 avril, toutes deux sous la présidence du Vice-Ministre koweïtien des affaires étrangères et du Conseiller adjoint à la sécurité nationale de la République d'Iraq, Isaam al-Saadi.

18. Le 24 décembre, le Sous-secrétaire chargé des relations bilatérales au Ministère iraquien des affaires étrangères, Mohammed Hussein Bahr Aluloom, s'est rendu au Koweït en sa qualité d'envoyé spécial du Premier Ministre. Au cours de cette visite, il a présenté une lettre au Prince héritier du Koweït, le cheik Sabah Khaled Al Hamad Al Sabah, dans laquelle l'Iraq faisait part de sa disposition à résoudre toutes les questions en suspens entre les deux pays. De son côté, le Koweït a désigné Mohammed Abdullah Abdulhasan, conseiller auprès de l'émir, pour servir d'homologue à M. Bahr Aluloom.

19. Le 17 mai, Bagdad a accueilli le trente-quatrième sommet de la Ligue des États arabes. Le Premier Ministre s'est félicité de la tenue du sommet, qui marquait une étape importante dans la réémergence de l'Iraq en tant que pays organisateur au niveau régional, et s'est engagé à verser 20 millions de dollars pour contribuer à la reconstruction dans la bande de Gaza et la même somme en faveur de la reconstruction au Liban. Les participants au sommet ont adopté la déclaration de Bagdad, dans laquelle ils ont appelé à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, réaffirmé leur soutien à l'accession de la Palestine au statut d'État, et abordé la question des conflits au Liban, en Libye, en République arabe syrienne, au Soudan, et au Yémen.

## C. Situation en matière de sécurité

20. Au cours de la période considérée, Daech a continué de mener des attaques asymétriques, principalement dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk et de Salaheddine, tandis que les forces de sécurité iraquiennes ont poursuivi leurs opérations de lutte antiterroriste en réponse aux activités du groupe. Entre le 1er novembre 2024 et le 31 mars 2025, 23 attaques, dirigées principalement contre les forces de sécurité iraquiennes, ont été imputées à Daech, soit un chiffre en baisse pour le quatrième trimestre consécutif.

21. Selon un communiqué du Commandement central des États-Unis publié le 15 janvier, la coalition internationale contre Daech a effectué plus de 325 opérations menées en partenariat et 40 frappes aériennes sur le territoire iraquien en 2024. Le Commandement central des États-Unis a également publié des communiqués les 4 et 12 février, dans lesquels il a annoncé qu'un total de 10 combattants de Daech avaient été tués lors de deux frappes aériennes menées dans les provinces de Kirkouk et d'Anbar par les forces de sécurité iraquiennes, avec l'appui des forces de la coalition. Le Premier Ministre et le Commandement central ont confirmé dans des déclarations qu'une opération menée en partenariat le 13 mars avait conduit à la mort de deux hauts responsables de Daech, dont le « Wali d'Iraq et de Syrie », qui était le chef adjoint de l'organisation mondiale de Daech et chef des opérations mondiales du groupe.

22. De novembre à mars, le Ministère turc de la défense a continué de faire état d'opérations terrestres et aériennes contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq. Le 27 février, le fondateur du PKK, Abdullah Öcalan, qui se trouve en prison, a publié une déclaration dans laquelle il a demandé aux combattants du groupe de déposer les armes et de dissoudre le groupe. Cette déclaration a été saluée par de hauts responsables iraquiens et des personnalités politiques de premier plan et le Ministère des affaires étrangères a estimé qu'il s'agissait d'une étape cruciale sur la voie de la stabilité régionale. Le 1er mars, le PKK a déclaré un cessez-le-feu. Des médias locaux ont par la suite indiqué que des frappes aériennes et des combats se poursuivaient dans le nord du pays. Le 8 mai, le Président

de la République de Türkiye, Recep Tayyip Erdoğan, et le Premier Ministre de la République d'Iraq ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération en matière de sécurité. Le 12 mai, le PKK a annoncé sa décision de se dissoudre et de déposer les armes.

# III. Informations récentes sur les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

## A. Activités des responsables de la Mission

23. Le Représentant spécial a continué de s'entretenir avec des représentants du Gouvernement, des membres du personnel judiciaire, des dirigeants de partis politiques, des groupes de défense des droits des femmes et des chefs religieux, ainsi qu'avec des acteurs régionaux et internationaux. Lors de ces rencontres, il a insisté sur l'importance de renforcer et de préserver la sécurité et la stabilité de l'Iraq, de disposer de processus législatifs respectant les obligations internationales du pays, de permettre le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, des nationaux iraquiens se trouvant dans le nord-est de la Syrie, et de prendre des mesures pour résoudre toutes les questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït.

24. Au cours de la période considérée, le Représentant spécial s'est rendu dans les provinces de Bassora, de Dhi Qar, de Kirkouk, de Najaf et de Salaheddine, où il a rencontré des représentants des autorités locales, des chefs tribaux et des membres de la population locale, et est allé observer le travail effectué dans le cadre de projets des Nations Unies en faveur des communautés du pays.

25. Le Représentant spécial s'est rendu dans la Région du Kurdistan d'Iraq le 19 décembre, du 3 au 5 février et du 15 au 18 avril. Les discussions ont notamment porté sur l'évolution de la situation en République arabe syrienne, le retour des nationaux iraquiens se trouvant dans le nord-est de la République arabe syrienne et le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Lors de ces réunions, le Représentant spécial a souligné qu'il importait de former sans délai un gouvernement qui réponde aux besoins et aux aspirations de la Région du Kurdistan d'Iraq.

26. Le Représentant spécial a par ailleurs participé à une série de réunions de haut niveau dans la région. Au Koweït, en Arabie Saoudite et au Qatar, les discussions ont porté sur les efforts faits par la MANUI pour faciliter les progrès vers la résolution des questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït, sur l'évolution de la situation régionale et sur le rapatriement des nationaux iraquiens depuis le nord-est de la République arabe syrienne. Lors de ses visites au Koweït, le Représentant spécial s'est félicité de la reprise des travaux du comité technique et juridique conjoint Iraq-Koweït pour la démarcation de la frontière maritime au-delà du point 162. En République islamique d'Iran, il a abordé les faits nouveaux survenus à l'échelle régionale et leurs répercussions sur la sécurité et la stabilité de l'Iraq.

27. Au cours de la période considérée, le Représentant spécial a pris part à des manifestations de premier plan, dont la Journée internationale des personnes handicapées, le lancement de la politique nationale de protection des civils, la Conférence internationale de Bagdad pour le dialogue, et le lancement de la version révisée du plan Unité d'action des Nations Unies visant à soutenir le retour des nationaux iraquiens du nord-est de la République arabe syrienne. À toutes ces occasions, il a mis l'accent sur la nécessité de faire respecter les principes humanitaires et de promouvoir l'application du principe de responsabilité. Il a également appelé à engager un dialogue national réel et constructif, fondé sur le respect mutuel et l'unité nationale. Lors du lancement du plan Unité d'action des Nations Unies, il a salué la décision des dirigeants iraquiens d'accélérer le processus

de retour, de réadaptation et de réintégration des nationaux iraquiens du nord-est de la République arabe syrienne et réaffirmé la détermination du système des Nations Unies à contribuer à ce que la totalité de ces retours soient achevés d'ici la fin de 2025.

28. Le Représentant spécial s'est également entretenu avec des groupes consultatifs de femmes et des organisations de la société civile et a participé à des activités en l'honneur de la Journée internationale des femmes, à l'occasion desquelles il a réaffirmé la volonté des entités des Nations Unies de renforcer la participation des femmes aux élections et de veiller à ce que les modifications apportées aux textes législatifs garantissent les droits des femmes.

## B. Appui aux processus électoraux

29. La MANUI a poursuivi ses activités d'assistance technique et de conseil à la Haute Commission électorale indépendante alors que celle-ci entamait les préparatifs des élections à la Chambre des députés, prévues le 11 novembre. Avec l'appui de la Mission, la Haute Commission a avancé dans l'élaboration du plan d'opération électoral et des délais nécessaires pour fixer les étapes et les activités du calendrier électoral.

30. La MANUI a conseillé la Haute Commission quant aux options de mise à niveau des systèmes de technologie électorale, tels que les appareils de vérification de l'identité des électeurs, les dispositifs de lecture optique pour les bureaux de vote et les systèmes de transmission des résultats électoraux. La Haute Commission a décidé de procéder à une mise à niveau de ces différents éléments, qui sera effectuée en République de Corée, leur pays d'origine, en vue de leur utilisation lors des élections de 2025 à la Chambre des députés. Elle a commencé la mise à jour des listes électorales le 25 mars, et la MANUI lui a fourni en parallèle une assistance informatique pour aider au développement d'outils d'analyse, de recoupement et de transmission des données relatives aux listes électorales, ainsi que pour faciliter l'élaboration du plan de déploiement des bureaux de vote. La MANUI a également aidé la Haute Commission à mettre à jour la réglementation et les procédures électorales conformément à la loi électorale, y compris celles concernant l'inscription sur les listes électorales et l'enregistrement des alliances, des partis politiques et des candidates et candidats ayant l'intention de participer aux élections.

31. Par ailleurs, la MANUI a contribué au plan d'information du public et des médias mis au point par la Haute Commission, l'accent étant mis sur des activités ciblées de renforcement de l'éducation civique, de la participation et de l'inclusion des électeurs et électrices, et a élaboré des recommandations sur le recours à des technologies améliorées pour la diffusion de l'information et la lutte contre les discours de haine, la désinformation et la mésinformation en lien avec les élections. Elle a également collaboré avec la Haute Commission et d'autres institutions iraquiennes à l'élaboration d'une stratégie visant à promouvoir la participation véritable et sûre des femmes aux opérations électorales, en tant qu'électrices que comme candidates.

32. En outre, la MANUI a maintenu ses échanges avec la Haute Commission dans le cadre de ses travaux avec d'autres institutions iraquiennes sur diverses questions, telles que celles liées à la carte d'identité nationale et au registre civil, à l'audit des listes électorales de Kirkouk, à la mise à profit des possibilités offertes par l'intelligence artificielle au service de l'information des électeurs et de l'éducation du public, et à la coordination de la sécurité dans les locaux de la Haute Commission ainsi que du stockage et du transport du matériel électoral.

## C. Assistance humanitaire et aide au développement

33. Au 10 avril 2025, le travail mené par le Gouvernement et l'appui coordonné des entités des Nations Unies en Iraq avait permis à 5,1 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays de rentrer chez elles. Plus d'un million de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays, dont 834 078 réparties dans plusieurs provinces iraquiennes, 107 549 résidant dans 20 camps de déplacés officiels situés dans la Région du Kurdistan, et 84 552 vivant dans des hébergements d'urgence et des sites informels aux conditions précaires. Les provinces du sud de l'Iraq ont continué de pâtir de grandes difficultés liées aux changements climatiques, telles qu'une sécheresse prolongée, des pénuries d'eau et l'augmentation de la salinité des sols, qui ont gravement nui à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche. D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en mars 2025, 28 701 familles (172 206 personnes) se trouvaient toujours en situation de déplacement du fait de facteurs climatiques dans 12 provinces, ce qui montrait qu'il était urgent d'adopter des stratégies intégrées d'adaptation aux changements climatiques (axées par exemple sur la gestion durable des ressources en eau, l'aide à la subsistance en milieu rural et l'aménagement urbain) pour atténuer les conséquences à long terme des déplacements liés au climat.

34. En 2024, un total de 10 724 familles (51 996 personnes) ont quitté les camps de déplacés dans la Région du Kurdistan d'Iraq, soit environ 34 % de l'ensemble de la population de déplacés recensée dans ces camps au début de l'année. Entre le 1er janvier et le 10 avril 2025, 421 familles supplémentaires (1 810 personnes) ont quitté les camps. La majorité d'entre elles sont retournées dans leur région d'origine, principalement dans les provinces de Ninive, de Salaheddine et d'Erbil. Au 10 avril 2025, les 20 camps de déplacés restants, tous situés dans les provinces de Dahouk et d'Erbil, accueillaient 22 184 familles (107 549 personnes, dont 90 % de yézidis). Depuis qu'il a été décidé de repousser indéfiniment le délai de fermeture de tous les camps au-delà de la date butoir de juillet 2024, les camps ont continué de bénéficier de services gouvernementaux, mais, faute de financements suffisants, la fourniture de l'aide en nature (notamment la nourriture, les trousses d'hygiène et le carburant) est irrégulière, ce qui exacerbe des conditions de vie déjà en cours de dégradation, en particulier dans les camps de la partie est de Mossoul.

35. Un comité national spécialisé. Mandaté par le Premier Ministre, présidé par le Conseiller adjoint à la sécurité nationale, a été créé fin 2024. et comptant parmi ses membres des représentants des autorités fédérales et de la Région du Kurdistan, il a pour tâche d'élaborer un plan-cadre pour le retour et la réintégration des personnes déplacées, y compris en ce qui concerne les efforts de reconstruction, en coordination avec les entités des Nations Unies en Iraq. N'ayant pas présenté de version finale de son plan pendant son mandat initial, qui s'est achevé en avril 2025, il a sollicité auprès du Cabinet du Premier Ministre un délai supplémentaire de deux mois pour terminer ses travaux, dont il attendait encore l'approbation au moment de la rédaction du présent rapport.

36. Des difficultés sur le plan politique et juridique et en matière de sécurité, notamment l'absence de progrès dans l'application de l'accord de Sinjar conclu entre le Gouvernement de la Région du Kurdistan et le Gouvernement fédéral, ont contribué à retarder le retour des personnes yézidies déplacées, qui sont nombreuses à demeurer en situation de déplacement dans la Région du Kurdistan d'Iraq. De plus, environ 870 personnes résidant actuellement dans les camps de l'est de Mossoul, principalement originaires d'Haouïja (province de Kirkouk), sont dans une situation juridique incertaine. Bien qu'elles aient déjà été jugées par des tribunaux de la Région du Kurdistan d'Iraq pour des motifs liés au terrorisme, elles pourraient faire l'objet de

nouveaux procès ordonnés par le pouvoir judiciaire fédéral si elles retournaient dans des zones sous juridiction fédérale.

37. Peu avant la fête de Chwarshama Sur, qui marque le Nouvel An yézidi, à l'occasion d'une cérémonie organisée le 14 avril à la Direction municipale de Sinjar (province de Ninive), les autorités du Département d'enregistrement des biens immobiliers ont enclenché la distribution de 1 338 lettres de propriété et délivré une centaine de titres fonciers à des résidents yézidis des municipalités collectives (*mujamma'at*) de Dugure et de Tel Uzair. Ces bénéficiaires yézidis, qui ont vécu déplacés dans des municipalités collectives depuis les années 1970 et se sont longuement vus refuser le droit de faire enregistrer des biens fonciers à leur nom, sont désormais officiellement reconnus comme propriétaires terriens, pour la première fois depuis des générations. Toutes les lettres de propriété seront distribuées et transformées en titres fonciers. Les certificats supplémentaires d'occupation des terres émis par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui servent de fondement juridique à la délivrance des actes de propriété en application de la décision adoptée à cet égard par le Conseil des ministres en 2023, seront aussi convertis prochainement en titres fonciers par le Département chargé des biens immobiliers et de leur enregistrement et par les autorités locales compétentes.

38. Au 10 avril, 336 485 réfugiés et demandeurs d'asile étaient enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Iraq, dont 300 563 personnes originaires de la République arabe syrienne et 35 922 d'autres pays. En tout, 84 % des réfugiés enregistrés auprès du HCR résident dans la Région du Kurdistan d'Iraq, tandis que les autres habitent dans des provinces du centre et du sud de l'Iraq.

39. Le 30 janvier 2025, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement iraquien ont inauguré la deuxième version du plan Unité d'action des Nations Unies (2025-2027), qui vise à aider le Gouvernement à faciliter le retour d'ici fin 2025 de tous les nationaux iraquiens se trouvant dans le nord-est de la République arabe syrienne, y compris ceux en détention. Le plan court jusqu'à la mi-2027, l'objectif étant de garantir que le processus de réintégration sera mené à bien une fois les personnes concernées de retour en Iraq.

40. Depuis le début du processus de retour en mai 2021, 3 741 ménages (14 487 personnes) sont arrivés en Iraq après avoir quitté le camp de Hol et le camp Roj, situés dans le nord-est de la République arabe syrienne. Compte tenu de l'évolution de la situation en République arabe syrienne, le Gouvernement iraquien s'est engagé, par l'intermédiaire d'un comité de haut niveau composé du Bureau du Conseiller à la sécurité nationale, du Ministère des migrations et des déplacements, du Service national de renseignement de l'Iraq et d'autres organismes chargés de la sécurité, à accélérer le retour des nationaux iraquiens depuis le camp de Hol. En janvier 2025, le comité a décidé d'augmenter le rythme des retours de façon à rapatrier jusqu'à 900 ménages par mois. Au moment de l'établissement du présent rapport, huit vagues de retour avaient été organisées en 2025, lors desquelles un total de 1 127 ménages (4 267 personnes) étaient rentrés en Iraq – une intensification notable des opérations de retour par rapport aux quatre vagues organisées en 2024. Conscient de la nécessité de disposer de capacités accrues en matière d'accueil des personnes rapatriées, et conformément aux recommandations du comité de haut niveau, le Conseil national de sécurité de l'Iraq a affecté 5 milliards de dinars iraquiens (environ 3,8 millions de dollars des États-Unis) à la remise en service de l'ancien camp de Jadaa 5, près du centre de réadaptation d'Amal (anciennement connu sous le nom de Jadaa 1) dans la province de Ninive. Les entités des Nations Unies en Iraq ont préconisé d'agrandir le centre d'Amal plutôt que de mettre en service un camp supplémentaire. Le Ministère des migrations et des déplacements a commencé à préparer la mise en service du site

de Jadaa 5, mais des ressources techniques et financières supplémentaires sont nécessaires pour garantir des services adéquats.

41. En coopération avec le Ministère de l'intérieur, le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont continué d'accompagner les résidents du centre de réadaptation d'Amal dans les démarches d'obtention des documents d'état civil, notamment en leur proposant une assistance juridique adaptée. Entre janvier 2024 et janvier 2025, 1 686 personnes rapatriées ont obtenu leurs documents d'état civil. Les organismes des Nations Unies ont continué de fournir aux rapatriés un accès à des services de base, à des moyens de subsistance économiques et à des services de santé mentale et de soutien psychosocial. L'UNICEF a amélioré l'accès de 1 856 enfants (dont 1 058 filles) aux services de base, et 7 425 personnes rapatriées ont bénéficié de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a facilité la réintégration socioéconomique de 4 377 ménages, aidant ainsi plus de 23 000 personnes, et réhabilité 162 unités d'habitation destinées à loger des personnes rapatriées et les membres de la communauté, ce qui a bénéficié à plus de 1 300 personnes. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une assistance alimentaire essentielle, à toute la population du centre d'Amal (qui compte actuellement plus de 4 700 personnes), sous la forme de bons d'alimentation, et à plus de 38 500 réfugiés syriens se trouvant dans des camps, sous la forme de transferts en espèces par téléphone portable. Il a également offert une assistance pécuniaire polyvalente aux ménages dont les membres n'avaient pas de documents d'état civil et étaient inscrits dans les programmes d'enregistrement de l'état civil de l'OIM et du HCR (ce qui représente actuellement 1 700 ménages, soit 9 000 personnes).

42. La réduction globale des programmes d'aide internationale a eu de fortes répercussions sur les activités des entités des Nations Unies en Iraq. Les entités des Nations Unies en Iraq s'emploient avec le Gouvernement à réfléchir aux moyens de faire face à la diminution des financements internationaux en faveur des activités humanitaires du système des Nations Unies en Iraq ainsi qu'à d'autres lacunes en matière de financements.

43. En octobre, le Fonds vert pour le climat a approuvé un projet chapeauté par la FAO, d'une durée de six ans et d'une valeur de 29,2 millions de dollars des États-Unis, qui vise à renforcer l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau et la sécurité alimentaire dans les zones rurales de l'Iraq en tirant parti d'une agriculture résiliente face aux changements climatiques et en remédiant aux pénuries d'eau et aux problèmes agroalimentaires tout en renforçant les moyens d'action des femmes en les aidant à endosser le rôle de responsables de la gestion des risques climatiques au niveau de leurs communautés.

44. L'Iraq est exposé aux effets des changements climatiques, qui exacerbent les difficultés existantes liées au manque d'eau, à la désertification, à la hausse des températures et à la productivité agricole. Le 11 mars, le Ministère iraquien de l'environnement et l'équipe de pays des Nations Unies ont discuté de la possibilité de former un groupe consultatif sur l'environnement et les changements climatiques afin de prendre en main les questions environnementales urgentes, notamment la pollution de l'air. Le groupe consultatif servirait d'organe de concertation permettant de définir les priorités environnementales, de coordonner les efforts nationaux et internationaux et de consolider les partenariats mondiaux.

45. Le Service de la lutte antimines a enlevé 1 287 engins explosifs sur une superficie de 531 366 mètres carrés de terrain, facilitant ainsi les efforts de consolidation de la paix, le retour en toute sécurité des familles déplacées et la réappropriation des terres agricoles à des fins productives. Il a également épaulé les

équipes de déminage d'organisations non gouvernementales iraquiennes (composées à 40 % de femmes) dans les districts de Sinjar et de Mossoul (province de Ninive). En outre, 12 fonctionnaires de police du Ministère de l'intérieur, dont six femmes, ont suivi des cours de formation des formateurs sur la sensibilisation aux engins explosifs, l'objectif étant de renforcer de façon durable les capacités de lutte contre la menace posée par les engins explosifs.

46. En décembre 2024, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a achevé la réhabilitation et la reconstruction du minaret Hadba, ainsi que la reconstruction de l'église Tahira, du couvent Sa'ah et de 124 résidences historiques à Mossoul. La mosquée el-Nouri a fini d'être rénovée en mars et son inauguration officielle par le Gouvernement iraquien devrait avoir lieu prochainement. La Directrice générale de l'UNESCO s'est rendue sur place le 5 février, visite à l'occasion de laquelle elle a rencontré des responsables locaux, des représentants de la société civile et les architectes et ingénieurs qui ont contribué à l'initiative « Faire revivre l'esprit de Mossoul » de l'UNESCO.

47. En novembre 2024, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident) a soumis le projet du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2025-2029 au Gouvernement iraquien pour approbation. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Plan-cadre était en train d'être examiné par un comité gouvernemental. Il tient compte des activités de la MANUI qui seront transférées à l'équipe de pays des Nations Unies en application du plan de transition et de liquidation de la MANUI (S/2024/966, annexe).

## D. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

48. Le 27 janvier, à sa quarante-huitième session, le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel s'est penché sur l'Iraq dans le cadre du quatrième cycle de l'Examen périodique universel. La délégation iraquienne était dirigée par le Ministre de la justice. Au total, 93 États Membres ont participé à l'examen et ont formulé 263 recommandations aux fins de l'amélioration de la situation des droits humains en Iraq. L'Iraq passera en revue et étudiera ces recommandations en vue de leur adoption à la cinquante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, qui se tiendra en juin et en juillet 2025.

49. Le 21 janvier, la Chambre des députés a voté l'adoption d'une modification de la loi relative à la situation personnelle (loi n° 188 de 1959), laquelle constitue le principal cadre juridique régissant les questions familiales et personnelles qui concernent les musulmans en Iraq. La modification de 2025 maintient la disposition existante de la loi sur l'âge minimum du mariage (18 ans ou 15 ans avec l'approbation d'un juge et d'un tuteur), et prévoit l'établissement d'un Code chiite de la situation personnelle, qui doit être rédigé par le Conseil des dotations chiites avec l'aide d'experts juridiques. Les citoyens iraquiens auraient toujours la possibilité de se marier sous le régime de la loi de 1959. Les entités des Nations Unies en Iraq ont souligné l'importance de veiller à ce que toute réforme juridique, y compris tout code prévu par la modification à la loi, respecte les obligations internationales de l'Iraq en matière de droits humains, en particulier en ce qui concerne la protection des droits et du bien-être des femmes et des enfants.

50. Votée le 21 janvier, la modification de la loi d'amnistie générale (loi n° 27 de 2016) conserve les dispositions qui permettent à un comité judiciaire de rouvrir des enquêtes et des procès présumés fondés sur des aveux extorqués sous la torture, sur des preuves fournies par des informateurs secrets ou sur des aveux fournis par des tiers, et étend le champ d'application de la loi aux infractions commises jusqu'en

janvier 2025. Elle élargit également la liste des infractions terroristes explicitement exclues de l'amnistie, y compris celles ayant trait à l'incitation, à l'aide ou au recrutement qui ont été commises avant le 10 juin 2014.

51. Le 7 avril, dans le cadre de l'action menée pour assurer la protection des journalistes et promouvoir un dialogue structuré sur la liberté d'expression, la MANUI a facilité l'organisation à Erbil d'une table ronde entre des journalistes, des organisations de la société civile, des représentants des organes de réglementation des médias et la Commission indépendante des droits humains de la Région du Kurdistan.

52. Au cours de la période considérée, la MANUI a recensé 16 affaires dans lesquelles des militants et des journalistes avaient été inculpés, au titre des dispositions relatives à la diffamation du Code pénal de 1969, pour avoir critiqué de hauts responsables ou des politiques gouvernementales. Des représentants de la société civile ont continué de subir des menaces et des intimidations pour avoir affiché des opinions critiques à l'égard de fonctionnaires. Ainsi, un défenseur des droits humains a reçu une menace de mort anonyme après avoir critiqué la détérioration des services de base et dénoncé des faits présumés de corruption. En outre, lors d'une série de faits survenus en février, au moins 12 utilisateurs de médias sociaux ont été arrêtés dans la Région du Kurdistan d'Iraq pour avoir publié des contenus jugés contraires aux mœurs publiques et ont été inculpés au titre de l'article 2 de la loi visant à réprimer l'utilisation abusive de moyens de télécommunication dans la région du Kurdistan d'Iraq.

53. Le 6 mars, dans le cadre des efforts déployés dans l'ensemble du pays par les entités des Nations Unies en Iraq pour célébrer la Journée internationale des femmes, la MANUI a organisé une table ronde à Erbil. L'événement a réuni des représentantes et représentants du Gouvernement de la Région du Kurdistan, de la société civile, de la Commission indépendante des droits humains et de partenaires clés du système des Nations Unies, dont le FNUAP et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), autour d'une discussion sur les façons de collaborer en vue de renforcer la protection et les moyens d'action des femmes dans la Région du Kurdistan d'Iraq.

54. Entre le 1er décembre et le 31 mars, la MANUI a recensé 25 cas de violences liées au conflit, qui ont fait au moins 52 victimes civiles (22 morts, dont 14 enfants et 2 femmes, et 30 blessés, dont 12 enfants et 1 femme). Les restes explosifs de guerre ont causé la plupart des pertes civiles, suivis par les attaques aériennes, les tirs indirects et les tirs d'armes de petit calibre.

55. Du 1er décembre au 31 mars, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information sur les violations graves des droits de l'enfant commises en temps de conflit armé) a confirmé que 26 enfants âgés de 2 à 17 ans, dont 17 garçons et 9 filles, avaient été tués (14 enfants) ou mutilés (12 enfants) par des restes explosifs de guerre. Les faits se sont produits dans des zones précédemment contrôlées par Daech.

56. Les disparitions forcées demeurent une source de préoccupation persistante en Iraq. Selon les estimations, entre 250 000 et 1 000 000 personnes ont disparu au cours des cinquante dernières années, et les familles des victimes continuent de chercher à faire la lumière sur le sort qui leur a été réservé et le lieu où elles se trouvent.

# IV. Sécurité et questions opérationnelles

## A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions de sécurité

57. Le Département de la sûreté et de la sécurité a appuyé en moyenne 28 missions par jour dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Il

a continué de travailler en étroite coordination avec le Gouvernement afin que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises.

## B. État d'avancement des activités de transition de la Mission

58. En application de la résolution 2732 (2024) du Conseil de sécurité, le plan de transition et de liquidation du Secrétaire général pour la MANUI (S/2024/966, annexe) a été soumis au Conseil de sécurité le 24 décembre 2024. Le plan a été élaboré en étroite consultation avec le Gouvernement iraquien. Il définit trois priorités stratégiques dans le cadre de la transition afin d'orienter les activités des entités des Nations Unies en Iraq tout au long du retrait de la MANUI d'ici au 31 décembre 2025 et la reconfiguration de leur présence après le départ de la Mission : a) l'exécution efficace du mandat, l'accent étant mis sur l'assistance électorale (y compris la promotion de la participation des femmes), la facilitation des progrès en vue d'une résolution finale des questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït (y compris en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus), la facilitation des activités de développement et des tâches humanitaires, et la promotion de la lutte contre l'impunité et de la protection des droits humains ; b) le transfert des tâches à l'appui de la préservation des acquis et du maintien de l'aide de l'ONU ; c) le retrait sûr et progressif de la Mission d'ici au 31 décembre 2025.

59. Conformément à son plan de transition et de liquidation, la MANUI a commencé, là où cela était possible et souhaitable, à transférer des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines de l'assistance électorale, des droits humains, des femmes et de la paix et de la sécurité, et de la sécurité climatique, en tirant parti des mécanismes de coordination et des objectifs stratégiques établis par le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029). Dans ce contexte, elle a transféré certaines de ses responsabilités à d'autres entités, notamment : son rôle de responsable du Groupe thématique sur le genre, confié à ONU-Femmes ; son rôle de présidente du mécanisme de surveillance et de communication d'informations concernant les violences sexuelles liées au conflit, confié au FNUAP ; ses rôles de présidente du Groupe consultatif sur les femmes et de coprésidente de l'équipe spéciale de pays (surveillance et information sur les violations graves des droits de l'enfant commises en temps de conflit armé), confiés au Bureau du Coordonnateur résident pour l'Iraq.

60. Au cours de la période considérée, le retrait progressif de la MANUI a commencé par une réduction de l'effectif de la Mission, la fermeture de ses bureaux locaux à Mossoul (le 31 mars) et à Kirkouk (le 30 avril), et l'élaboration et la mise en application d'un plan de rapatriement de ses unités de gardes des Nations Unies, dans le respect des dispositions de la résolution 2732 (2024). Le retrait progressif de la Mission se déroule donc dans les délais prévus. L'effectif de la MANUI passera de 776 membres du personnel et 245 membres des unités de gardes en décembre 2024 à 583 membres du personnel et 157 membres des unités de gardes d'ici le 31 juillet.

## C. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

61. La Mission a poursuivi l'élaboration des procédures administratives de fermeture et les préparatifs en vue de la liquidation, en se fondant sur le plan de cession des actifs qu'elle a établi pour veiller à ce que les processus de cession, de transfert d'actifs à l'équipe de pays des Nations Unies ou de dons d'actifs au Gouvernement iraquien soient consignés, transparents et pleinement conformes aux

politiques et procédures en vigueur à l'ONU. Au moment de l'établissement du présent rapport, elle avait achevé 25 % de ses activités d'archivage et de gestion des dossiers et entamé la vérification physique des biens, la dépollution de l'environnement et d'autres procédures logistiques. Les processus de liquidation et de remise du complexe de Mossoul sont en cours et sont menés en étroite coordination avec les autorités locales et nationales. Le transfert des complexes de Mossoul et de Kirkouk aux autorités nationales devrait s'achever le 31 mai et le 31 juillet, respectivement.

62. La Mission continue de dialoguer régulièrement avec le Gouvernement iraquien afin d'étudier les possibilités de transfert d'actifs et d'utilisation des locaux. La tenue de discussions régulières et positives avec le Comité de transition du Gouvernement a abouti à ce qu'une réponse favorable soit donnée à la demande de l'équipe de pays des Nations Unies de continuer d'utiliser les complexes intégrés situés à Bagdad et à Erbil après le départ de la MANUI. La Mission se prépare à transférer la gestion des complexes intégrés à l'équipe de pays des Nations Unies, transfert qui sera effectif à compter du 1er janvier 2026.

# V. Observations

63. Je salue les efforts faits par le Gouvernement iraquien, sous la conduite du Premier Ministre, M. Al Sudani, pour faire avancer le pays sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement, ainsi que sa participation active aux relations diplomatiques dans la région. Je rends également hommage aux efforts déployés à cet égard par les dirigeants politiques de la Région du Kurdistan d'Iraq.

64. La décision du Gouvernement iraquien d'organiser des élections législatives le 11 novembre est une avancée dont il y a lieu de se féliciter. Maintenant que les préparatifs électoraux sont en cours, tous les Iraquiens et Iraquiennes, en particulier celles et ceux qui ont des responsabilités politiques, devraient contribuer à l'instauration d'un climat propice au déroulement pacifique et ordonné des élections, de façon à consolider les acquis démocratiques du pays. Comme lors des cycles électoraux précédents, les entités des Nations Unies sont déterminées à fournir une assistance électorale ad hoc par l'intermédiaire de la Haute Commission électorale indépendante. Dans cette optique, j'engage vivement les autorités à continuer d'apporter tout le soutien nécessaire à l'organisation des élections, y compris en collaborant avec d'autres donateurs pour financer les activités d'assistance électorale de l'ONU.

65. J'encourage par ailleurs les partis et les institutions politiques de l'Iraq à promouvoir un plus grand degré d'inclusion et une participation véritable des femmes, des minorités et des groupes sous-représentés, à tous les stades des processus électoraux et politiques. Le système des Nations Unies se tient prêt à appuyer ces efforts.

66. Dans le prolongement des élections législatives qui se sont tenues dans la région du Kurdistan d'Iraq le 20 octobre, j'appelle les responsables politiques de la région à collaborer en vue de former un gouvernement régional dans les meilleurs délais et à garantir une participation véritable des femmes à tous les niveaux, dans l'objectif d'améliorer concrètement la vie des habitantes et habitants de la région.

67. Je me félicite des efforts faits par l'Iraq et le Koweït pour renforcer leurs relations bilatérales et résoudre les questions en suspens. La mise en application de l'accord sur la démolition d'unités d'habitation situées le long de la frontière iraqo-koweïtienne à Oum Qasr, la désignation par les deux pays d'émissaires chargés de faciliter la résolution des questions en suspens, et la reprise des réunions du comité

technique et juridique conjoint Koweït-Iraq représentent des avancées positives à cet égard. J'encourage le Gouvernement iraquien à prendre de nouvelles mesures pour rétablir la confiance et faire avancer la résolution de toutes les questions qui restent en suspens entre les deux pays, notamment celle du dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et celle des biens koweïtiens disparus, dont les archives nationales. Je présenterai séparément, dans mon quarante-deuxième rapport sur l'application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) (S/2025/320), les recommandations en vue de la mise en place d'un mécanisme de suivi adapté pour ce dossier que j'ai établies en application de l'alinéa b) du paragraphe 6 de la résolution 2732 (2024) du Conseil de sécurité.

68. Je salue les efforts concertés engagés par le Gouvernement iraquien pour accélérer le retour de tous les nationaux iraquiens depuis le nord-est de la République arabe syrienne et j'appelle la communauté internationale à se mobiliser en faveur du Gouvernement iraquien et du plan Unité d'action des Nations Unies afin que ces retours puissent être menés à bien d'ici la fin de 2025. J'exhorte de nouveau tous les États Membres à rapatrier sans plus tarder leurs nationaux du camp de Hol.

69. La volonté continue du Gouvernement iraquien de diligenter la réintégration, dans la société iraquienne, des personnes déplacées à l'intérieur du pays est louable. Je réaffirme la nécessité de mettre en place des solutions durables pour faciliter le retour du reste de la population déplacée. Ces retours doivent se faire de manière volontaire, sûre et durable, et être accompagnés de mesures plus globales visant à améliorer les conditions de vie dans les zones de rapatriement ou de réinstallation, dans le respect des normes et des obligations internationales.

70. L'Iraq devrait veiller à ce que toute modification de la réglementation relative à la situation personnelle soit conforme à ses obligations internationales en matière de droits humains, en particulier en ce qui concerne la protection des droits et du bien-être des femmes et des enfants. De ce point de vue, je tiens à réaffirmer que l'ONU soutient de façon continue et inébranlable l'Iraq dans ses aspirations à incarner un État fondé sur le respect de l'état de droit et des droits humains.

71. Le droit à la liberté d'expression est une pierre angulaire de toute société démocratique et joue un rôle crucial dans le maintien d'une gouvernance démocratique durable et en bonne santé. Si les lois sur la diffamation ont pour objet de protéger les individus contre les déclarations fausses et préjudiciables, elles ne doivent pas pour autant porter atteinte à la liberté d'expression. J'encourage l'Iraq à s'orienter vers une dépénalisation de la diffamation et à privilégier les recours civils, qui peuvent offrir une protection adaptée sans porter atteinte à la liberté d'expression.

72. J'encourage le Gouvernement à renforcer sa collaboration avec les mécanismes des organes conventionnels des Nations Unies, en particulier autour de la question des disparitions forcées. Cela impliquerait notamment d'appliquer les recommandations détaillées formulées par le Comité des disparitions forcées dans son rapport final sur sa première visite en Iraq [CED/C/IRQ/VR/1 (Findings)], que le Comité a adopté et communiqué au Gouvernement en avril 2023.

73. L'Organisation des Nations Unies continue d'attacher la plus grande importance à l'exécution réussie du mandat résiduel de la MANUI, ainsi que du retrait et de la fermeture en bon ordre de la Mission d'ici au 31 décembre 2025. Les entités des Nations Unies en Iraq mettent tout en œuvre pour consolider et préserver les avancées obtenues par la MANUI depuis 2003 et sont résolues à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien pour appuyer la poursuite à long terme du partenariat entre l'ONU et l'Iraq.

74. La coopération du Gouvernement iraquien avec les entités des Nations Unies et le soutien qu'il a témoigné à celles-ci ont joué et continuent de jouer un rôle essentiel

dans le processus de transition de la Mission. Je remercie le Gouvernement iraquien d'avoir permis aux entités des Nations Unies de continuer de se servir des complexes intégrés de Bagdad et d'Erbil pour ses opérations après le départ de la MANUI.

75. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial pour l'Iraq et Chef de la MANUI, Mohamed Al Hassan, et le personnel des Nations Unies en Iraq pour le dévouement avec lequel ils continuent de s'acquitter du mandat confié à l'Organisation dans le pays.